

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-151

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur Nicolas ROUXEL, Directeur des Services Techniques,
VU la demande formulée par l'entreprise TELEC SERVICES
sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue
François Coulet** à l'occasion de travaux de création GC entre deux
chambres,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 26 février 2026
au 27 mars 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues s'effectuera en alternée par feux tricolores du **26 février 2026 au
27 mars 2026** :

- Rue François Coulet, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
TELEC SERVICES.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

